

A lire attentivement!

Toute personne payant sa cotisation au poney-club l'abreuvoir de Grilly adhère au présent règlement.

Horaires des cours

Vous êtes priés d'arriver au moins 1/2 heure à l'avance, afin d'avoir le temps d'aller chercher vos montures, de les préparer et surtout, de commencer le cours à l'heure !

D'autre part, une fois l'heure de cours officielle dépassée de 10 minutes, la monitrice n'acceptera pas les élèves en retard.

Abonnements

Les abonnements se paient à l'avance et selon le tarif en vigueur. Aucune leçon ne sera donnée aux élèves dont les cours ne sont pas payés. .

En aucun cas les cours manqués seront remboursés, et ce sous quelque forme que ce soit.

Rattrapages

Les cours annulés pour cas de force majeure (accident, maladie) sont rattrapables dans **le mois** qui suit l'absence. Un certificat médical ou tout autre justificatif sera demandé. Un horaire est convenu avec la monitrice, en cas d'absence ou de retard au cours de rattrapage, le cours est décompté de l'abonnement.

En dehors des cas de force majeure, les absences ne sont pas rattrapables (ex: absence scolaire ou autre activité périscolaire).

Dans tout les cas vous êtes tenus de prévenir de vos absence à l'avance, qu'elles soient justifiées ou non. Merci

Licence fédérale

La licence fédérale est obligatoire, elle se règle en septembre et offre au cavalier une assurance RC individuelle.

Surveillance des enfants

En dehors des cours les enfants sont sous la responsabilité des parents. En cas d'accident en dehors de la leçon d'équitation, le poney club décline toute responsabilité.

Ecurie des propriétaires

L'entrée dans l'écurie des propriétaires est **strictement interdite** aux cavaliers du poney-club ainsi qu'a leurs accompagnants.

Chemin d'accès à l'écurie

Le chemin des bourneaux est limité à 30kmh maximum. Pour la sécurité de tous dont celle des vos enfants, vous êtes priés de respecter cette limitation.

Avis aux propriétaires des chiens

Nous vous prions de bien vouloir faire attention que vos compagnons à quatre pattes ne fassent pas leurs besoins dans l'enceinte du bâtiment.

D'autre part, **les chiens doivent absolument être tenus en laisse**, ce pour une question de sécurité.

Tenue vestimentaire

Les bombes actuellement aux normes européennes EN 1384 et obligatoires dans les cours ont un système d'attache 3 points. Elles doivent être réglées et ajustées pour chaque cavalier.

Il est vivement conseillé aux cavaliers qui pratiquent l'équitation régulièrement, d'acquérir leur propre bombe.

Au niveau du haut du corps, les épaules doivent être couvertes pour éviter de graves lésions cutanées en cas de chute.

En hiver, vous êtes prié de prévoir des habits chauds et des gants, ce, afin d'éviter de prendre froid avant ou après le cours !

Un pantalon « stretch » est nécessaire pour la pratique de l'équitation. Les shorts, jupes et autres « pantacourts » sont strictement interdits.

Les chaussures à « scratch », les baskets et les sandales sont également interdites pour la pratique de l'équitation. Des bottines ou bottes de pluie sont les chaussures les plus adaptées.

Nous espérons que vous avez eu du plaisir à lire ces petites mises en garde et pris bonne note de ce qui précède. Il en va du bon fonctionnement de notre établissement.

Merci de votre compréhension